

fidèles du monde entier, non seulement comme un moyen d'arriver au bonheur du ciel, mais au si comme une source de prospérité pour la société domestique et civile. Sa Sainteté avait même pris soin de faire composer pour l'usage des fidèles une formule de consécration ainsi qu'une prière quotidienne à la Sainte Famille.

Pour Nous conformer au désir du Pape, Nous avions alors fait imprimer et distribuer par milliers parmi les fidèles de notre diocèse de petites feuilles contenant cette formule de consécration et cette prière quotidienne.

Nous étions à constater un certain réveil en faveur de la dévotion à la Sainte Famille chez un bon nombre de nos diocésains. et un redoublement de ferveur chez les autres, quand la Providence, pour tirer parti de ces bonnes dispositions, inspi- ra à un zélé religieux (1), de l'Ordre des Oblats de Marie Immaculée, demeurant dans notre ville épiscopale, de se mettre en relation avec le R. P. Francisz, jésuite, le vénérable fondateur de l'Association à Lyon en 1861. Ce fut bientôt après, que le digne Oblas fut nommé Promoteur de l'Œuvre au Canada.

Admirons ici, en passant, la délicate attention de la Providence, qui nous fait venir cette belle œuvre de l'ancienne Mère-Patrie, la France, d'où nos ancêtres l'avaient eux-mêmes reçue !

L'Association s'établit d'abord dans quelques familles de Saint-Sauveur et de Saint-Roch ; puis, quelques curés en entreprirent résolument l'établissement solennel au milieu de leurs paroissiens. Dans la paroisse de Saint-Roch, qui a l'honneur d'avoir été la première, l'on vit deux mille familles se consacrer le premier jour. Après cette paroisse, en vinrent plusieurs autres, où l'Association s'établit avec une ardeur qui dépassa toujours les espérances des pasteurs. Avec l'approbation de Nos Seigneurs les Evêques, l'œuvre s'implanta bientôt dans les autres diocèses de la province civile de Québec, et son succès devint dès lors assuré.

Que la Sainte Famille de Jésus, Marie, Joseph, comble de bénédictions le dévoué promoteur de cette ASSOCIATION DES FAMILLES en notre pays, et qu'elle accroisse encore, si c'est possible, son zèle pour le bien des âmes !

C'est pour nous, Nos Très Chers Frères, un grand bonheur de porter aujourd'hui à votre connaissance les Lettres Apostoliques par lesquelles Sa Sainteté Léon XIII recommande l'établissement de l'ASSOCIATION DE LA SAINTE FAMILLE dans l'univers entier, lui donne des statuts et l'enrichit de précieuses indulgences. Quelle joie pour nous de constater avec vous, qu'encore cette fois nous sommes allés au-devant des desirs du Vicaire de Jésus-Christ ! L'Association est déjà régulièrement établie dans plusieurs paroisses de notre diocèse et en voie de l'être dans plusieurs autres. A l'aide des Statuts que le Saint-Père vient de faire rédiger, nous allons pouvoir consolider ce qui est fait et étendre de plus en plus cette dévotion. Grâce à cette merveilleuse organisation contenue dans les Statuts, toutes les Associations de la Sainte Famille du monde catholique tout entier seront liées entre elles, de telle sorte qu'elles n'aient qu'un seul et même président les régissant toutes de sa souveraine autorité. » (2)

L'ASSOCIATION DE LA SAINTE FAMILLE, telle que l'avaient déjà approuvée et

(1) Le Révérend Père Valiquette.

(2) Bref du 14 juin 1892.